

A LA DÉCHÈTERIE

Que déposer ?



Quand déposer ?

FONTAINE LES GRÈS	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	Fermée	Fermée
Jeudi	13h30-17h30	13h30-16h30
Vendredi	Fermée	Fermée
Samedi	9h00-12h00/13h30-17h00	9h00-12h00/13h30-16h00

MÉRY SUR SEINE	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Lundi	9h00-12h00/13h30-17h30	13h30-16h30
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	13h30-19h00	13h30-16h30
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	13h30-17h30	13h30-16h30
Samedi	9h00-12h00/13h30-17h30	9h00-12h00/13h30-16h30

PLANCY L'ABBAYE	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	16h00-18h30	Fermée
Mercredi	16h00-19h00	13h30-17h00
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	13h30-18h00	13h30-17h00
Samedi	10h00-12h00/14h00-18h00	10h00-12h00/14h30-17h00

SAINT MESMIN	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Lundi	13h30-17h30	13h30-16h30
Mardi	9h00-12h00/13h30-17h30	13h30-16h30
Mercredi	13h30-17h30	13h30-16h30
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	13h30-17h30	13h30-16h30
Samedi	9h00-12h00/13h30-17h00	9h00-12h00/13h30-16h00



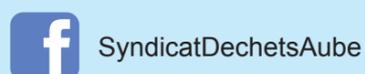
A NOTER :

La Communauté de Communes Seine et Aube met en place 2 fois par an une collecte des pneus de véhicules légers usagés.

NOUS CONTACTER

Communauté de Communes Seine et Aube
11 rue Delaitre - 10170 MÉRY-SUR-SEINE
03.25.25.25.15 - contact@comcomsa.fr

BESOIN DE + D'INFOS ?



Infos Tri
0 800 100 889 Service & appel gratuits



VOTRE INFO DÉCHETS

Juin 2019

DANS LA BENNE A VERRE



Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre



Aquariums, miroirs (→ poubelle ménagère)
Pare-brises (→ déchèterie)
Pots de fleur en terre cuite (→ déchèterie)
Vaisselle en faïence (→ déchèterie)
Vaisselle en verre (→ poubelle ménagère)

DANS LA BENNE A PAPIERS



Journaux, magazines, publicités, livres, papiers de bureau, enveloppes (avec/sans fenêtre)...



Enveloppes à bulles (→ poubelle ménagère)
Films en plastique (→ sac jaune)
Papier peint (→ déchèterie)

DANS LA BENNE A TEXTILES



Vêtements, chaussures par paire, linge de maison et petite maroquinerie



Vêtements mouillés (→ poubelle ménagère)
Vêtements avec peinture (→ poubelle ménagère)



Loïc ADAM
Président de la CCSA

La loi de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage, en imposant notamment une généralisation de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à l'horizon 2022.

Sur notre territoire une partie des communes avaient été retenues dans le cadre du précédent appel à candidature.

À compter du 1^{er} septembre, l'extension des consignes de tri sera opérationnelle pour l'ensemble des habitants.

Ce fascicule vous explique les changements à venir qui peuvent se résumer en un message :

tous les emballages se trient !

L'ECT c'est simplifier le tri des emballages plastiques pour accroître leur taux de recyclage. Ainsi, nous pourrions désormais mettre dans nos sacs jaunes des emballages plastiques qui étaient interdits avant, tels que les pots de yaourt, les barquettes de beurre...

Parallèlement, cela permet aussi de diminuer le volume de nos poubelles d'ordures ménagères, qui ne recevront plus ces emballages, et de restreindre la gêne liée à la diminution de la fréquence de collecte.

La mise en place de l'ECT est la suite logique de la politique engagée depuis plusieurs années par la CCSA pour maîtriser les tonnages et les coûts.

En réalisant ce nouveau geste de tri, nous contribuerons tous, concrètement, à la diminution de notre impact sur l'environnement.

Ce bulletin sera complété par des réunions publiques qui seront organisées à la rentrée.

Bon tri à tous.

FOCUS SUR LE SAC JAUNE

EMBALLAGES EN CARTON

Cartons (emballages et rouleaux), cartons bruns, briques alimentaires



Cartons pliés et aplatis !
Attention à ce qu'ils ne prennent pas la pluie !
Si grande quantité : déchèterie !



EMBALLAGES EN MÉTAL

Aérosols, barquettes, bidons, boîtes de conserve / de boisson, cannettes et couvercles (ex : pots de confiture)



NOUVEAU

VAISSELLE JETABLE

Assiettes et gobelets en carton ou plastique



EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles, bidons, éco-recharges, flacons et tubes

Bouteilles d'eau, lait, soda, huile alimentaire..., bidons de lessive, d'eau déminéralisée, ...
Flacons de ketchup, d'adoucissant, de gel douche, de shampooing, ...
Tubes de dentifrice, de détachant...



NOUVEAU

Barquettes diverses

Barquettes de beurre, fromage, lardons, viennoiseries, charcuterie, pâtes fraîches, plats micro-ondables...



Opércules à jeter avec les ordures ménagères

Boîtes et pots

Boîtes à oeufs, de lessive en capsules, de coton-tige, de poudre cacaotée, de biscuits apéritifs, de glace, de DVD...
Godets de fleurs, pots de yaourt, crème fraîche, crème dessert,...



Films, sacs et sachets

Films de type pack d'eau, papier bulle, journaux...
Sachets de salade, de produits surgelés, de pain de mie, de lingettes...
Sacs de caisse



LES BONS GESTES POUR UN MEILLEUR TRI



En cas de doute, je jette aux ordures ménagères !



Je vide bien les emballages !
Je ne les lave pas !



Je n'imbrique pas les emballages les uns dans les autres !

INTERDIT DANS LE SAC JAUNE



→ déchèterie



→ déchèterie ou poubelle à ordures ménagères



→ si électrique/électronique : déchèterie
→ sinon : poubelle à ordures ménagères ou déchèterie

